

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 8 AVRIL 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **18**

Date de la convocation : **Mercredi 26 mars 2025**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Date d'affichage : **10 avril 2025**

Objet de la délibération :

38. Partenariat 30 Millions d'amis – Stérilisation des chats errants

Le mardi 8 avril 2025 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, M. BORD Jérôme, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Procurations :

Mme FOURRE Mélanie donne procuration à Mme LEBRET Bernadette

Mme LAUNOIS Sylvie donne procuration à Mme BON Evelyne

M. LECRIQUE Yves donne procuration à Mme AARNINK-GEMINEL

M. LEONARD Claude donne procuration à M. LEONARD Pierre

Excusés : Mme FOURRE Mélanie, Mme LAUNOIS Sylvie, M. LECRIQUE Yves, M. LEONARD Claude

Secrétaire de séance : M. DUMONT Eric

La commune de Montmédy souhaite bénéficier du soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des Chats Libres Sauvages se trouvant sur son territoire.

Dans le cadre de la convention mise en place par la Fondation, celle-ci s'engage à régler 50 % des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants facturés par le praticien :

- 100 € pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120 € pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

La commune doit impérativement demander des devis à ses vétérinaires car si leurs tarifs sont plus élevés que les montants indiqués ci-dessus, la différence sera à la charge de la commune. L'organisation des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres, le trappage, le transport vers le vétérinaire et la convalescence des chats sont gérés par la commune, la Fondation apporte une aide financière mais ne dispose pas d'intervenants sur le terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 12 voix favorables et 3 abstentions :

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 9 avril 2025 et publication ou notification

le 9 avril 2025

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 9 avril 2025

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

Pierre LEONARD